

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 11 - votants : 11 Convocation en date du : 06 décembre 2024 Affichée le : 06 décembre 2024	Le douze décembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : BABEL Anne, RODAMEL Karine Secrétaire de séance élu : BERNONVILLE Yves
---	---

N° 2024D704	DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DES MONTAGNES DU MATIN
--------------------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Département, au titre de l'enveloppe « Appel à partenariat Eaux et Milieux aquatiques »

Dans le cadre de la requalification des rues de la Quintaine – Saint Roch, Saint-Pierre et Rue des Montagnes du Matin, plusieurs lots de travaux vont être réalisés.

En 2025, il est prévu la séparation des eaux usées et pluviales dans la Rue des Montagnes du Matin pour un coût global de 166.394 € HT.

M. le Maire indique également qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, les travaux correspondants pourraient être ajournés voir purement supprimés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès du Département au titre de l'enveloppe « Appel à partenariat Eaux et Milieux aquatiques »

DECIDE qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, les travaux correspondants pourraient être ajournés voir purement supprimés.

AUTORISE Monsieur le Maire à suivre ce dossier et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance
Yves BERNONVILLE



ROZIER EN DONZY, le 17/12/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

